

Le Rwanda réinstalle les réfugiés burundais

@rib News, 23/04/2015 - Source Xinhua Le Rwanda a commencé mercredi à transférer les réfugiés burundais de centres de transit près de la frontière au camp de réfugiés de Mahama, dans le district de Kirehe dans l'est du Rwanda. Quelque 10.000 réfugiés burundais ont fui le Rwanda depuis mars, craignant pour leur sécurité à l'approche des élections législatives et présidentielle qui approchent dans ce pays.

Ce transfert a débuté par un groupe de 417 réfugiés en provenance du centre de transit des réfugiés du district de Nyanza dans le sud du Rwanda. Le ministre des Affaires des réfugiés et de la Gestion des catastrophes a déclaré que quelque 600 réfugiés avaient déjà été déplacés. Le directeur des affaires pour les réfugiés au sein du ministère de la Gestion des catastrophes et des réfugiés, Jean Claude Rwahama, a déclaré aux journalistes que le camp de Mahama avait la capacité pour accueillir environ 20.000 réfugiés. Des dispositions ont été mises en place dans ces camps pour répondre aux besoins fondamentaux, y compris en nourriture, en eau, et en services médicaux, a-t-il dit. Ce transfert était rendu nécessaire par l'impressionnant de congestionner les centres de transit et de réinstaller les réfugiés dans des centres proches du Burundi, selon les responsables. Une réfugiée se présentant uniquement sous le nom de Muknankusi a rapporté qu'il était devenu difficile pour elle de trouver un hébergement pour elle-même et ses cinq enfants. Le Conseil de sécurité de l'ONU a appelé toutes les parties au Burundi à "s'abstenir de tout acte de violence et d'intimidation avant, pendant et après les élections" dans le pays. Le parti CNDD-FDD, au pouvoir au Burundi, doit se réunir en congrès ce week-end pour décider si le président sortant Pierre Nkurunziza briguera un troisième mandat de cinq ans, ont rapporté les médias mercredi. L'opposition et les diplomates craignent que cet événement ne déclenche de nouveaux troubles dans ce pays d'Afrique. Le président Nkurunziza n'a pas annoncé sa candidature alors que des partis d'opposition et même certains membres de son parti s'opposent à un troisième mandat pour lui. L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation du Burundi (AAPRB), conclu en 2000 et qui a mis fin à la guerre civile burundaise, stipule que le président de la République est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Mais les supporters du président Nkurunziza arguent que ce dernier, élu en 2005 au suffrage universel indirect et réélu en 2010 au suffrage universel direct, a été élu au suffrage universel direct une seule fois et a droit à un autre mandat ou il doit être élu pour la seconde fois au suffrage universel direct.